

225C1919
FR0000120172-FS0962

14 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2025, le concert composé de la société Peninsula Europe S.A¹., des ayant-droit de M. Abilio dos Santos Diniz, de Mme Flavia Buarque de Almeida, de M. Eduardo Rossi et du fonds d'investissement de droit brésilien Fundo de Investimento em Ações Aspen – Investimento no Exterior² a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 novembre 2025, le seuil de 10% des droits de vote et les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 2 486 498 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 0,34% du capital et 0,28% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Peninsula Europe SA ⁴	258 324	0,04	258 324	0,03
Succession de M. Abilio dos Santos Diniz	1 105	0,00	1 105	0,00
Mme Flavia Buarque de Almeida	1 069	0,00	1 069	0,00
M. Eduardo Rossi	1 000	0,00	1 000	0,00
Fundo de Investimento em Ações Aspen – Investimento no Exterior ²	2 225 000	0,30	2 225 000	0,25
Total concert	2 486 498	0,34	2 486 498	0,28

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CARREFOUR hors marché.

¹ Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg).

² Fonds d'investissement de droit brésilien (sis Av Brigadeiro Faria Lima, 2277 - 22°andar, CEP 01452-000 São Paulo – SP, Brésil).

³ Sur la base d'un capital composé de 736 314 789 actions représentant 888 346 270 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Il est précisé que suite au décès de M. Abilio dos Santos Diniz, le 18 février 2024, les participations contrôlantes précédemment détenues indirectement par ce dernier dans la société Peninsula Europe S.A. et dans le fonds d'investissement Fundo de Investimento em Ações Aspen – Investimento no Exterior sont comprises dans l'assiette de la succession de M. Abilio dos Santos Diniz, étant précisé que le partage et la liquidation de ladite succession, en application du droit brésilien, sont à ce jour toujours en cours.